



Conseil économique et social

Distr. générale
22 juin 2007
Français
Original : anglais

Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 21-30 août 2007

Point 15 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Détails topographiques s'étendant au-delà
d'une même souveraineté : détails communs
à deux pays au moins**

Endonyme ou exonyme : faut-il enrichir le lexique maritime d'un nouveau terme?

Document soumis par Israël**

Résumé***

Il arrive que les noms utilisés pour désigner des zones situées en haute mer ou dans les eaux internationales soient source de litige entre deux pays ou plus et ne correspondent pas, *stricto sensu*, à la définition formelle d'un endonyme ou d'un exonyme, ainsi qu'on l'explique dans le présent document. Il faut donc les définir en d'autres termes. Le présent document étudie des doublets lexicaux de ce type – par exemple, « Mer du Japon/Mer orientale » ou « Golfe persique/Golfe arabe » – et en analyse le statut terminologique avant de conclure qu'il convient de trouver un nouveau terme qui les définisse d'un point de vue taxonomique. Une proposition dans ce sens est soumise au Groupe de travail de la terminologie toponymique.

* E/CONF.98/1.

** Établi par Naftali Kadmon, Université hébraïque de Jérusalem (Israël), Coordonnateur du Groupe de travail de la terminologie toponymique.

*** Le document dans sa version intégrale paraîtra, en anglais uniquement, sous la cote E/CONF.98/6/Add.1.

